

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

OCTIDI 8 Brumaire.

(Ere Vulgaire)

Samedi 29 Octobre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

Extrait d'une lettre écrite de Brescia, le 9 octobre.

La division de Massena marche sur Trieste, pour achever de détruire les restes de l'armée autrichienne sous les ordres de Colly.

Depuis les grandes affaires du blocus de Mantoue, il ne s'est rien passé à l'armée. Wurmsér fait de tems en tems des sorties pour avoir du fourrage; il a été obligé de rentrer précipitamment avant-hier, en laissant près de 200 prisonniers & plusieurs voitures chargées. On ne peut pas fixer l'époque de la reddition de cette place; mais encore huit jours, & la superbe cavalerie qui y est renfermée sera entièrement détruite. On croit qu'il y a encore beaucoup de vivres, mais ni vin, ni fourrage. C'est Kilmaine qui commande le siège. Vaubois contient le Tyrol avec une division de 10 mille hommes, & Valette est retourné près de lui. La division d'Augereau est à Vérone. Nous avons actuellement une ligne de quatre places qui, sans être bien fortes, peuvent toutes soutenir des sièges de trois semaines ou d'un mois avec très-peu de garnison: elles ont été bien munies d'armes & d'approvisionnement; & si, au moment de la défaite de Wurmsér, on avoit jetté seulement 500 hommes dans Legnago, il n'auroit plus de retraite; il étoit obligé de mettre bas les armes.

Je ne puis voir sans douleur le peu de soin que l'on prend de nos soldats malades: les hôpitaux sont très-mal tenus. Dans cette administration comme dans toutes les autres, l'intérêt public est sacrifié à la cupidité & aux dilapidations de tout genre, &c.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 14 octobre.

Des avis des Pétersbourg nous donnent la certitude du prochain mariage du roi de Suède avec la princesse Alexandre Pawlowna, fille aînée du grand-duc de Russie. Une feuille publique de nos environs s'exprime à ce sujet de la manière suivante:

« Il ne paroît plus douteux qu'une princesse russe ne monte sur le trône de Suède, ainsi qu'il avoit déjà été convenu entre l'impératrice & le feu roi Gustave III.

» Mais l'impératrice assignera à la princesse de Mecklembourg la même pension qu'il étoit d'usage de donner à une reine douairière de Suède, & ce en considération de sa renonciation à la main du jeune roi. Le couronnement solennel aura lieu dans trois mois ».

Z É L A N D E.

Extrait d'une lettre de Flessingue, du 25 octobre.

L'arrêté du directoire exécutif, qui défend l'entrée des marchandises anglaises dans tous les ports de la république, n'a pas encore été publié à Anvers. Plusieurs vaisseaux chargés de café, sucre, &c. sont entrés dans ce port, & seront suivis de beaucoup d'autres. Les négocians des différentes villes de la république batave ont demandé par une adresse le rapport du décret du 16 septembre. On se flatte qu'il sera au moins corrigé.

B É L G I Q U E.

De Bruxelles, le 4 brumaire.

Les différens mouvemens que font les troupes françaises sur le Rhin, annoncent une grande incertitude dans les plans. Les Autrichiens paroissent être en forces dans les environs de Mayence; ils obligent les Français à évacuer tout le pays situé entre le Rhin & la Nahe; ils s'emparent de Lautern, d'Alsey, de Bingen & du camp retranché en avant de cette ville. Les généraux français font marcher jour & nuit des troupes sur le Hundsruck. Aujourd'hui, que l'état des choses n'a point changé, que l'ennemi menace toujours de passer la Nahe, les divisions des généraux Bernadotte & Championnet sont détachés en toute diligence pour se rendre à Andernach, Bonn & Coblenz. D'une autre part, les avant postes français qui avoient été poussés au-delà de la Sieg, viennent de se replier à l'approche de ceux de l'ennemi: les Autrichiens sont revenus de ce côté de cette rivière, & ils ont même poussé leurs patrouilles jusqu'auprès du camp français, qui est en avant de Mulheim. On regarde le reste de la campagne comme perdu, & l'on craint que tout plan pour remarcher en avant ne soit impraticable, dans un moment où l'indiscipline n'est point encore réprimée parmi les troupes.

Le général Beurnonville & le commissaire du gouvernement Alexandre sont toujours à Cologne, où ils travaillent nuit & jour à extirper les abus nombreux qui ont été la cause des malheurs de l'armée. L'épuration qu'ils ont entreprise tombe sur toutes les classes de

fonctionnaires attachés à l'armée ; ce qui leur suscite une foule d'ennemis irréconciliables : une terrible cabale s'est formée contre Bourmonville ; elle expédie , dit-on , chaque jour aux ministres & au gouvernement des plaintes amères contre ce brave officier , ami de l'ordre & de la justice. Il vient de faire une nouvelle opération qui excite les plus grands murmures. Il a ordonné une revue générale & sévère de tous les chevaux qui sont de service effectif ; cette mesure l'a convaincu de l'insigne friponnerie dont se rendent coupables des généraux même , en prenant des fourrages pour deux ou trois fois plus de chevaux qu'ils n'en ont , ou qu'ils ne doivent avoir. La punition a suivi de près la preuve de cet abus ; tous les officiers , employés & généraux hors d'activité ont été déchus du droit de toucher des rations. Il n'est pas douteux d'après cela que Bourmonville ne soit bientôt dépeint au directoire comme un royaliste , complice de Dumouriez ; & la preuve en sera qu'il n'aime par les fripons.

Quant au pont de bateaux de Neuwied , en grande partie brisé par la crue excessive du Rhin & les radeaux lancés contre lui par les autrichiens , l'on travaille en ce moment à le rétablir avec toute l'activité possible. Les débris de ce pont ont été charriés jusqu'à Cologne , où le pont de bateaux les a arrêtés.

Le général de division Kleber , que l'on assure être nommé par le directoire exécutif au commandement en chef de l'armée de Sambre & Meuse , est allemand ; il a servi long-tems dans le régiment autrichien de Wurtemberg , & il y étoit lieutenant quand il fut obligé de le quitter. Dans la révolution belge , ayant montré de la prédilection pour les patriotes , ainsi que le colonel du même régiment & deux capitaines , on leur donna le choix ou d'abandonner le corps ou bien d'être envoyés sur les frontières de la Turquie pour y servir dans des régimens qui y étoient en garnison. Le capitaine Soveau , officier sans fortune , fut le seul qui accepta ce dernier parti ; les autres se retirèrent & Kleber passa en France , où il est parvenu par ses talens & sa bravoure aux premiers grades militaires.

La commission militaire établie ici vient de condamner à la déportation quatre émigrés français , qui avoient été arrêtés cherchant à rentrer dans leur patrie.

F R A N C E .

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Le général en chef de l'armée du Nord , et provisoirement de celle de Sambre et Meuse , au directoire exécutif.

Au quartier-général de Mulheim , le 2 brumaire , an 5.

Citoyens directeurs , l'armée de Sambre & Meuse , attaquée sur son centre , vient de faire la défense la plus belle. La crue insupportable des eaux , occasionnée par douze jours de pluie , avoit fait rompre nos ponts sur la Moselle ; ceux-ci , portés par la rapidité des eaux , sont venus rompre ceux qui se trouvent entre la rive gauche du Rhin & l'isle de Neuwied ; & cette isle , comme la tête du pont , étoit depuis quelques jours sans communication avec la rive gauche. L'ennemi , qui avoit fait un faux mouvement dans le Hundsruck , a cru m'en avoir fait faire un , & ignorant qu'une partie de l'aile droite étoit en mesure d'appuyer les troupes qui sont aux ordres du général Ligurville , & celles qui sont au pont de Neuwied ,

il a profité de la rupture des ponts pour tâcher de s'emparer de la tête du pont & de l'isle , & pour tourner la division Grenier , qu'il a cru isolée : il a , en conséquence , effectué six petits débarquemens sur divers points , depuis Andernach jusqu'à Bacharach , dans l'espérance d'y attirer partie des troupes de la division Grenier , & que ce général dégarniroit la tête du pont & l'isle ; mais le général Kleber , par ses sages dispositions & par une suite des dispositions générales de l'armée , a non-seulement déjoué ses projets , mais il a fait couvrir de gloire les troupes qui ont soutenu toutes ses attaques. Le général de division Grenier & le général de brigade Olivier se sont jetés dans les ouvrages de l'isle & de la tête du pont , où , par leur sang-froid & leur intrépidité , ils ont inspiré l'audace & la confiance aux troupes qui avoient à combattre les colonnes ennemies devant elles , & qui avoient derrière elles un fleuve , sans pont de retraite. A peine les débarquemens ont-ils été effectués , que l'ennemi s'est présenté en force sur la tête du pont , sur laquelle il a fait pleuvoir les bombes , les obus , les boulets & les balles , en jetant des cris effroyables. Nos troupes , calmes & sans craindre le danger qui les menaçoit , n'y ont répondu qu'en lançant les foudres de la tête du pont , & dans un instant les colonnes ennemies ont été obligées à la retraite , après avoir laissé la plaine jonchée de morts & de blessés.

Le général Championnet , chargé de repousser les troupes qui débarquoient sur Neuwied , & de surveiller les ouvrages du pont de Mosel-Weis & Petersberg , comme de Metterpich & autres , a exécuté ses mouvemens avec autant d'activité que d'audace. La précision des ordres du général Kleber a donné lieu au résultat suivant : tout ce qui a débarqué de la part de l'ennemi a été tué , fait prisonnier ou noyé ; 600 prisonniers armés & 400 blessés sont restés en notre pouvoir sur la rive gauche. On estime à 3 ou 400 les noyés ; & la perte de l'ennemi doit être énorme sur la rive droite , dans la plaine en face de la tête du pont , où l'artillerie a fait un feu inimaginable , &c.

Signé, BOURMONVILLE.

De Paris , le 7 brumaire.

La déclaration de guerre de l'Espagne contre l'Angleterre est datée du palais de Saint-Laurent , le 5 octobre 1796. Sa majesté catholique y fait l'énumération de tous les griefs qu'elle a à alléguer contre le gouvernement britannique , & qui ont motivé & son alliance avec la république française & la guerre qu'elle se détermine à déclarer à l'Angleterre. Le défaut d'espace ne nous permet pas de donner ici cette pièce en entier.

DES NÉGOCIATIONS DE PAIX.

La publicité donnée au premier acte de négociation entre la France & l'Angleterre offre à l'Europe un spectacle digne de toute son attention ; elle formera une époque intéressante dans son histoire. Souvent un changement apporté dans le système militaire dérange toutes les combinaisons connues , jusqu'à ce que d'autres nations aient été forcées de l'adopter. Que doit-on augurer des effets d'un changement qui s'annonce dans la marche diplomatique ? La publicité semble appelée pour donner au secours à la bonne foi ; elle est l'épide naturelle d'un gouvernement qui , dédaignant d'employer la ruse , craindrait d'être la victime. Des pièces importantes viennent d'être

remises au jugement du public. Gardons-nous de ressembler à ces hommes inconsidérés, qui, fiers d'être appelés dans une grande contestation, veulent prouver leur sagacité & leur pénétration en décidant au hasard & dès les premiers mots.

C'est pourtant un devoir & sur-tout un plaisir de déclarer que dans cette circonstance le gouvernement français a montré plus de prudence & de dignité que dans aucun des actes diplomatiques qu'il a publiés jusqu'à présent. Nous avons sans cesse demandé au gouvernement la paix. A mesure qu'il en manifestera mieux le désir, il augmentera sa puissance au-dedans & sa prépondérance en Europe; car tous les intérêts sont à la paix & toute la bienveillance sera pour celui qui la voudra & la proposera avec modération & avec dignité. Heureuse position pour un gouvernement que se trouver sa gloire & sa sûreté dans sa bonne foi! S'il est un moyen de vaincre l'Angleterre, c'est d'être plus juste & plus sincère qu'elle. C'est ainsi qu'il est beau de représenter la nation française.

En supposant que la négociation eût été commencée par le gouvernement anglais, sans un désir sincère d'obtenir la paix de l'Europe, il est possible de le forcer de mettre chaque jour plus de sollicité, je dirai même plus de bonne foi dans ses propositions. Mais je dois observer ici que rien n'est moins adroit que de dire toujours à son adversaire qu'il veut tromper, qu'il veut mieux détourner sa ruse que de la proclamer en termes injurieux; & qu'enfin on fait naître la pensée de la perdre à force d'en répéter vaguement le reproche.

Je n'ai point craint d'avancer, il y a quelques jours, que le gouvernement d'Angleterre est fort intéressé à la paix; les événements qui viennent de se couler sont de nature à lui rendre cet intérêt plus sensible. M. Pitt avoit promis au parlement la prochaine destruction de nos armées en Allemagne; & pendant qu'il parloit, Moreau, luttant à-la-fois contre tous les obstacles, ouvroit un passage à son armée, à travers des armées ennemies qui le cernoient, l'attaquoient sur tous les points, lui coupoient toutes ses communications; Moreau fixoit la victoire jusque dans cette retraite que la nécessité lui commandoit: glorieuse & mémorable époque pour cette armée. Pourquoi faut-il que l'indiscipline qu'elle montre après cette expédition vienne souiller les trophées qu'elle en rapportoit parmi nous?

Un autre événement plus directement funeste au gouvernement anglais, c'est le ravage porté par l'escadre de Richery à Terre-Neuve & dans les pêcheries anglaises.

Enfin n'oublions pas la nécessité où se sont trouvés les anglais d'évacuer l'isle de Corse, à l'instant même où ils se flattoient d'obtenir de nous des restitutions, en nous faisant à leur tour celle d'un département dont la possession est si chère à notre commerce & à celui de l'Espagne dans la Méditerranée. Je sais que peut-être il convient mieux au gouvernement anglais de réunir toutes ses forces contre l'Espagne en l'attaquant dans l'Amérique, que de la combattre sans utilité dans la Méditerranée; mais il résulte toujours de ces mouvemens, un avantage précieux pour nous, & un avertissement de porter au loin notre surveillance sur les desseins de nos ennemis.

Ce n'est plus le moment, pour nous, de faire une vaine parade de ces avantages récents, c'est le moment d'en profiter.

Lisez le mémoire présenté par le lord Malmesbury, & vous verrez que le ton en est beaucoup moins tranchant & moins impérieux que les propositions qui furent présentées l'année dernière par M. Wickam. Notre situation politique paroit donc améliorée; mais puisque nous voulons rendre publiques les négociations, nous allons être jugés par l'Europe, non pas sur l'éclat de nos victoires, mais sur notre amour pour la paix. Quelque soit aujourd'hui le système de nos alliances nouvelles, en dernier résultat, cette puissance aura le plus d'alliés qui montrera le moins d'ambition, qui se rendra le moins redoutable. C'est le bon génie de la France qui a inspiré à son gouvernement la pensée de cette publicité. Il a mis par ce seul fait une barrière insurmontable à l'amour immodéré des conquêtes.

Que penseroit-on en effet de notre gouvernement s'il présenteoit comme un obstacle à la paix la fantaisie absurde & impolitique d'établir en Italie je ne sais quelles républiques qui troubleroit tout le système établi dans la balance de l'Europe, si celle-ci apprenoit que la guerre ne se prolonge, que plusieurs états ne sont dévastés que pour faire triompher les principes révolutionnaires dans une contrée qui ne les appelloit pas. Point d'alliés solides pour nous tant que nous semblerons incliner à la propagation de nos principes révolutionnaires au-dehors. La première loi, le premier besoin des états, c'est leur sûreté intérieure. En les alarmant sur celle-ci, n'espérez plus de les séduire, de les entraîner par de vaines combinaisons politiques.

Je regarde donc cet objet important comme déjà pré-jugé par la sagesse & la modération que le gouvernement français veut mettre aujourd'hui dans sa conduite diplomatique; mais comme le mal s'exécute actuellement; comme une faction trouble l'Italie, & cherche par-là à mettre un obstacle nouveau à la paix, la tâche des écrivains est d'indiquer de telles manœuvres; & je présenterai quelques réflexions à ce sujet.

LACRETELLE, le jeune.

CORPS LÉGISLATIF

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CÂMBACÈRES.

Séance du 7 frimaire.

Le beaufre du représentant Vergniaux, envoyé à l'échafaud sous la tyrannie de Robespierre, adresse une pétition au conseil, par laquelle il demande que la république vienne au secours de la famille de cette victime de la tyrannie, qui est dans le malaise & paie les dettes que Vergniaux a laissées en mourant.

Cette pétition est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale.

Pelet, au nom de la commission des dépenses, propose deux projets de résolutions qui sont adoptés. Par le premier, 100 millions en numéraire sont mis à la disposition du ministre de la marine.

Sur la proposition de Siméon, le conseil prend une résolution en vertu de laquelle les propriétaires qui, antérieurement à la loi du premier brumaire, an 2, auront stipulé dans les baux à ferme qu'il leur sera payé quelque valeur séparément & en équivalent de la dîme & des autres droits supprimés, sont autorisés à exiger ce paiement, mais sans intérêts.

Par une autre résolution, le conseil arrête que les

loix relatives aux amendes à consigner dans le cas de recours en cassation, seront strictement exécutées, si ce n'est pour les citoyens qui obtiendront de leurs municipalités un certificat d'indigence.

Le conseil se forme en comité général.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 7 brumaire.

Le conseil, sur le rapport d'une commission, approuve une résolution du 4 messidor, qui annule comme illégales les élections faites par l'Assemblée communale du canton de la Française.

Le conseil nomme, pour examiner la résolution qui prohibe l'entrée & la vente des marchandises anglaises, une commission composée des citoyens Lafond, Lecouteux, Castillon, Poulain-Grandpré & Delacoste. — Voici cette résolution.

Art. 1^{er}. L'importation des marchandises manufacturées provenant, soit des fabriques, soit du commerce anglais, est prohibée tant par mer que par terre, dans toute l'étendue de la république française.

II. Aucun bâtiment chargé, en tout ou en partie, des dites marchandises, ne pourra entrer dans les ports de la république, sous quelque prétexte que ce soit, à peine d'être saisi sur-le-champ, sauf néanmoins l'application de la loi du 3 brumaire, an 3, dans les cas qu'elle a prévus.

III. Sont exceptés de l'article précédent les bâtimens au-dessus de cent tonneaux, dont la nécessité de la relève sera constatée de la manière prescrite par les loix; mais dans ce cas le capitaine sera tenu de remettre, aussitôt son arrivée, aux préposés des douanes le manifeste indicatif des quantités, qualités & valeur des marchandises provenant des fabriques ou du commerce anglais, qu'il auroit à son bord.

En cas de déchargement du navire, ces marchandises seront déposées, après inventaire fait par les préposés des douanes, dans un magasin fermant à trois clefs, dont une restera entre les mains des préposés, l'autre entre celles du capitaine, & la troisième sera remise à l'agent municipal de la commune.

Le capitaine ne pourra repartir avant qu'il ait été constaté que ces marchandises reconnues pour l'identité & la quantité, ont été rembarquées dans leur intégrité.

IV. Les marchandises de fabrique anglaise qui se trouveront dans un bâtiment pris sur l'ennemi, ou naufragé ou échoué, & celles qui proviendront de confiscation, seront assujetties à l'entrepôt & à la réexportation, & ne pourront être vendues que sous ces conditions.

V. Sont réputées marchandises anglaises, quelle qu'en soit l'origine,

1^o. Toute espèce d'étoffes & draps de laine, de coton & de poil, ou mélangés de ces matières; toutes sortes de piqués, basins, nankinettes & mousselinettes; les lains, cotons & poils filés, les tapis dits anglais;

2^o. Toute espèce de bonneterie de coton ou de laine, unie ou mélangée;

3^o. Les boutons de toute espèce;

4^o. Toute sorte de plaqué, tous ouvrages de clincail-

lerie fine, de coutellerie, tabletterie, horlogerie & autres ouvrages en fer, acier, étain, cuivre, airain, fonte, tole, fer-blanc, ou autres métaux, polis ou non polis, purs ou mélangés;

5^o. Les cuirs tannés, corroyés ou non corroyés, ouvrés ou non ouvrés; les voitures montées ou non montées, les harnois & tous autres objets de sellerie;

6^o. Les rubans, chapeaux, gazes & chails, connus sous la dénomination d'anglais;

7^o. Toutes sortes de peaux pour gants, culottes ou gilets, & ces mêmes objets fabriqués;

8^o. Toute espèce de verrerie & cristaux, autres que les verres servant à la lanetterie & à l'horlogerie.

9^o. Les sucres raffinés en pains ou en poudre;

10^o. Toute espèce de fayence connue sous la dénomination de terre de pipe ou grès d'Angleterre.

VI. A dater de la publication de la loi, il est défendu à toute personne de vendre ou exposer en vente aucuns objets provenant de fabriques ou du commerce anglais, & à tous imprimeurs d'imprimer aucuns avis qui annonceraient ces ventes.

Toutes enseignes ou affiches indiquant des objets ou des ventes de marchandises anglaises, seront retirées dans les vingt-quatre heures.

VII. Tout individu qui auroit, soit pour son compte personnel, soit pour le compte d'autrui, soit seulement en dépôt, des objets de fabrique anglaise, sera tenu de remettre, dans les trois jours de la publication de la loi, à l'administration municipale du canton dans lequel ils sont déposés, un état détaillé contenant leur quantité, qualité & valeur.

L'administration municipale déléguera, dans les cinq jours qui suivront la déclaration, un de ses membres, en présence duquel les objets déclarés seront vérifiés & mis par les propriétaires ou dépositaires, en tonneaux, balles, ballots, caisses ou malles, ensuite ficelés & scellés au sceau de l'administration.

Ces objets ainsi renfermés resteront à la garde des déclarans, qui s'en chargeront sur le procès-verbal de l'administration, & se soumettront à les représenter à toute réquisition.

Au moment de leur sortie du lieu du dépôt pour la réexportation, l'administration municipale délivrera un acquit à caution, qui sera visé dans le dernier bureau des douanes de sortie, & rapporté dans les deux mois à l'administration qui l'aura délivré, pour servir de décharge au soumissionnaire. (La fin à demain.)

Bourse du 7 brumaire.

Mandat, 4 liv. 9 sols.

Voyage pittoresque en Angleterre, traduit de l'anglais de William Gilpin; par Guedon de Berchère, orné de 50 gravures à la manière anglaise, représentant les plus beaux sites & les monumens anciens & modernes; 2 vol. in-8^o. broch., 12 liv. & 15 liv. francs de port par la poste. A Paris, chez A. J. Dugour, libraire, rue des Grands-Augustins, n^o. 15.

Le Voyage d'Iiver, traduction libre de l'allemand de M. Jacobi, par M. Armandry, Lausanne, 1796, in-8^o. A Paris, chez le même libraire, 1 liv. 4 s. franc de port.

On trouve à la même adresse l'*Histoire d'Olivier Cromwell*, 2 vol. in-18. Prix, 2 liv. 10 s. francs de port.